

Projet de raccordement des cités périphériques de Cayenne à la STEP Leblond

Note de pré-cadrage pour la réalisation du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

OBJECTIF

Cette note fait suite à la réunion qui s'est tenue le 27 octobre 2015 à Cayenne en présence d'agents de la Police de l'Eau et de l'ODE de Guyane au sujet du dossier règlementaire d'autorisation au titre de la LEMA pour le projet de raccordement des cités périphériques de la Ville de Cayenne à la STEP Leblond. Elle représente **un pré-cadrage en vue de l'élaboration du dossier règlementaire** et fera référence tout au long de l'étude.

L'objectif était de présenter le projet, échanger sur la sensibilité des milieux récepteurs et récupérer certaines données d'état initial manquantes relatives aux systèmes d'assainissement existant et à la qualité des milieux récepteurs.

Un certain nombre de points ont été actés à cette occasion et sont retranscrits dans cette note. Des échanges complémentaires avec les services de l'État et l'ODE sont prévus d'ici la fin de l'année, notamment concernant la récupération de certaines données, citées dans la présente note.

PERSONNES PRESENTES :

- Myriane Inimod : Office de l'Eau – en charge de l'assainissement
- Jonathan Sam : Inspecteur Police de l'Eau rural et urbain pluvial
- Christophe Bienaimé : CACL
- Grégory Prévot : CACL
- Caroline Borg : Chef de projet Assainissement-Infrastructures hydrauliques BRLingénierie
- Charlotte Ronan : Chargée d'études aménagement territorial et environnement BRLingénierie

CONTEXTE PROJET

La collecte en eaux usées de la quasi-totalité des secteurs périphériques du centre-ville de Cayenne est devenue obligatoire dans le cadre de la mise aux normes les équipements de traitement de la Ville de Cayenne.

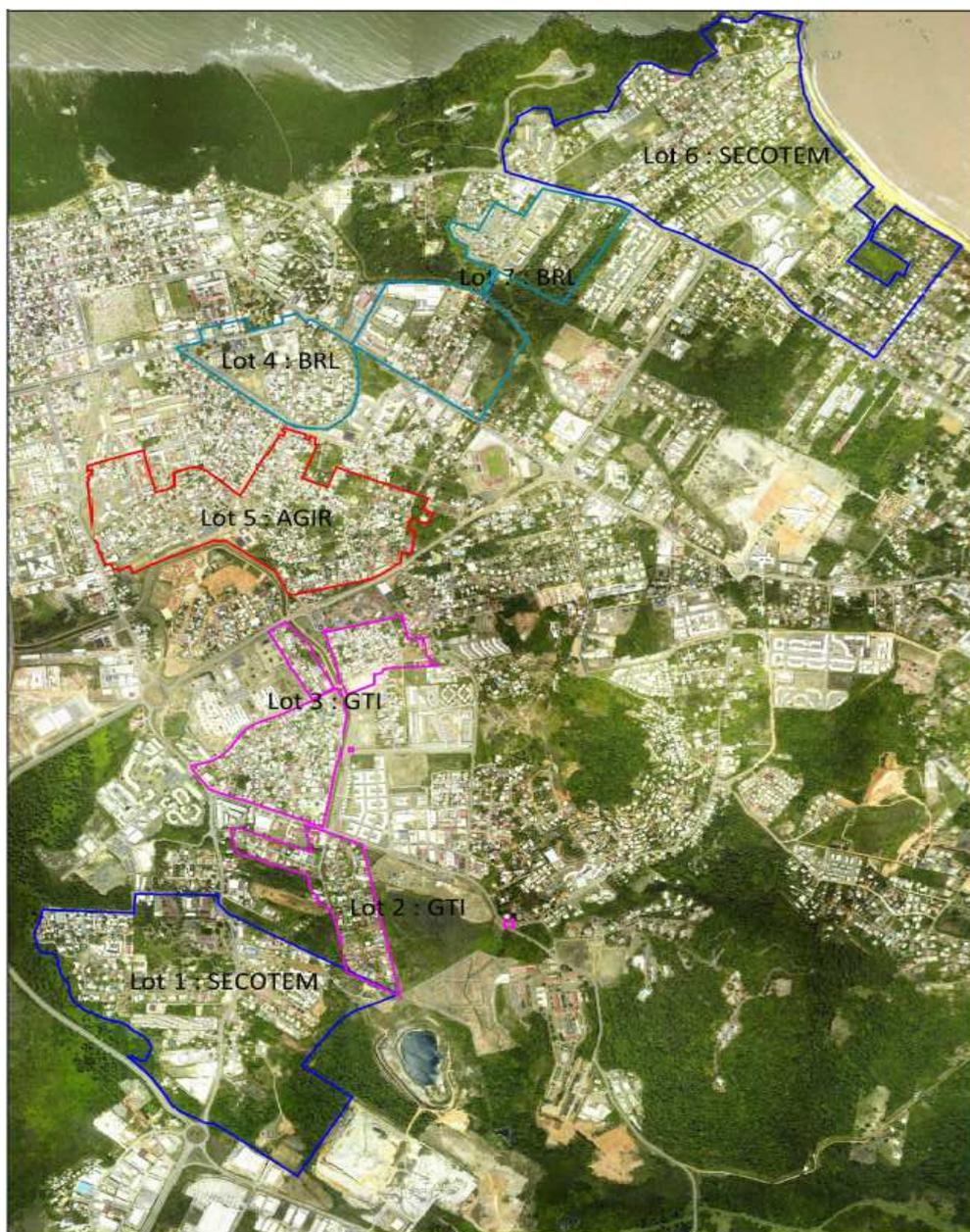
La CACL s'est engagée dans un programme de travaux permettant de remettre à niveau les secteurs les plus sensibles et les plus urgents en réalisant des opérations de collecte permettant d'acheminer les eaux usées sur les sites de traitement existants.

De façon plus précise, les travaux prévus peuvent être découpés en 4 grands bassins versants :

- Bassin versant Madeleine – Roseraie ;
- Bassin versant Cabassou – Madeleine ;
- Bassin versant Raban- Mango ;
- Bassin Versant Montabo centre.

Les travaux envisagés ont été découpés en 7 lots dont les marchés de Maitrises d'œuvre ont été lancés fin 2012 à 4 bureaux d'études : GTI, SECOTEM, AGIR et BRLingénierie.

Un plan général des lots permet d'avoir une vision globale du projet de raccordement de la CA CL. Sur chacun de ces lots seront mis en œuvre des postes de refoulement qui permettront de faire les liens hydrauliques sur les secteurs où le tout gravitaire n'est pas envisageable.



L'étude règlementaire au titre de la Loi sur l'eau porte sur la totalité du projet (7 lots). BRL réalisera dans le dossier un carte de synthèse du projet qui localisera les bassins versants et milieux récepteurs, les micro-STEP existantes à raccorder, déconnecter, les nouveaux postes à créer, les exutoires, etc.

PROCEDURE REGLEMENTAIRE

Étant donné la nature et la consistance du projet, ce dernier est soumis à la procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Après vérification à confirmer par les services de l'autorité environnementale, il ne fait pas l'objet d'une procédure d'étude d'impact, au regard des rubriques indiquées à l'annexe du R122-2 qui précise la liste des projets soumis à ce type de procédure (non cité dans la rubrique « Milieux aquatiques, littoraux et maritimes »).

DEFINITION DES COURS D'EAU SUR LE SECTEUR CONCERNE PAR LE PROJET

Selon la DEAL, sont considérés comme des cours d'eau au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques sur le secteur d'implantation du projet :

- La crique Montabo
- La crique Zéphir

Ne sont pas considérés comme des cours d'eau le canal Laussat et le canal Leblond.

La question se pose pour la crique Eau Lisette, la DEAL ne disposant pas d'information spécifique à son sujet. Il est demandé aux bureaux d'étude en charge du projet de rechercher des informations cartographiques ou références historiques, notamment auprès du BRGM.

INFORMATIONS SUR LES MICRO-STEP EXISTANTES

Une grande partie des données d'état de référence de l'assainissement sur les secteurs concernés par le projet est manquante. BRLi envoie la liste des micro-STEP qui existent actuellement sur chacun des lots afin de récupérer les données de fonctionnement et de contrôle dont dispose l'ODE.

La visite réalisée avec Myriane Inimod sur le terrain (lots 4 et 7 principalement) a confirmé que certaines données n'existent pas.

INFORMATIONS SUR L'ETAT INITIAL

Les données de qualité des eaux des milieux récepteurs sont incomplètes sur les secteurs concernés. Il a été décidé, en accord avec la Police de l'Eau, de procéder de la sorte :

- Réaliser une synthèse bibliographique des données existantes en la matière : synthèse de l'état des lieux du SDAGE et synthèse à partir de dossiers règlementaires réalisés récemment que la DEAL s'est engagée à nous communiquer.
- Proposer des points de mesures complémentaires, à réaliser de préférence en saison sèche (température, pH, Phosphore, Azote, DBO5, DCO, Escherichia coli).

En complément, l'ODE s'est engagé à nous envoyer :

- les données existantes sur les eaux de baignade (3 zones identifiées à proximité directe du secteur d'implantation du projet).
- les données issues des dossiers de contrôles de la qualité des eaux sur les secteurs concernés par le projet.

DOCUMENTS A ETUDIER EN MATIERE DE COMPATIBILITE

Les documents à prendre en compte pour l'analyse de compatibilité sont les suivants :

- SAR ;
- SCoT, et plus particulièrement, volet SMVM ;
- SDAGE 2016-2020 ;
- PGRI ;
- Schéma Directeur des Eaux Usées ;
- Programme de la STEP Leblond ;

AUTRES CONTACTS POUR L'ETUDE

M. Oussen en charge du volet assainissement à la Police de l'eau de Guyane : 05.94.29.66.64 - ismael.oussen@developpement-durable.gouv.fr

M. Rhoné en charge des milieux naturels à l'Office de l'Eau de Guyane : 05.94.30.63.73 - mathieu.rhone@office-eauguyane.fr

Mme Delafosse, service Autorité Environnementale à la DEAL de Guyane : 05.94.29.51.37 - isabelle.delafosse@developpement-durable.gouv.fr